LA REVUE AMAF

Magazine de l'Association Musulmane Ahmadiyya de France

L'instauration *de la* Paix *nécessite la* Justice

MAGAZINE PÉRIODIQUE

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ

Au nom d'Allah, Le Gracieux, Le Miséricordieux

La communauté Musulmane Ahmadiyya

a pour objectif principal de

« rétablir la paix sociale et mondiale »

Notre calife bien aimé(aba) dit :

« Allah le Tout-Puissant nous a confié la responsabilité de transmettre un message de paix et de sécurité au monde, nous devons instaurer la justice à tous les niveaux. Nous devons établir la vérité… Puisse Allah le Tout-Puissant nous accorder la capacité de faire de nos foyers et de notre société des havres de paix en instaurant la justice, et d'exercer notre droit de prêcher selon les beaux enseignements de l'Islam. Puissions-nous préserver le monde du chaos en faisant connaître au monde les préceptes de la véritable justice. »

(Sermon du vendredi 26 avril 2013)

ÉQUIPE DE PUBLICATION

PRÉSIDENT DE L'AMAF
Siddique Ahmad Munawar

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DE LA PUBLICATION
Ali Ichou-Belarbi

ÉDITEUR DU MAGAZINE
Rafique Ahmad Haider Randava

DESIGN, MISE EN PAGE & COUVERTURE
Abyane Nabeebaccus

RÉDACTEURS ET TRADUCTEURS
Nassir Ahmed Shahid, Dr. Idriss Kone, Dr. Talha Rashid, Samir Bounpeng, Adnan Haider, Irfan Ahmad Thaker

LA REVUE · Magazine publié par l'Association Musulmane Ahmadiyya de France (AMAF)

Adresse : 52-54 rue Louis & Gérald Donzelle, 95390 Saint Prix · **Téléphone :** 0134160042

Site : www.ahmadiyya.fr · **Email :** ishaat@ahmadiyya.fr

Date de publication : Juin 2026 | Édition : Française | Volume : 2026 | Numéro : 1 — La Rédaction prend l'entière responsabilité du contenu imprimé dans ce numéro.

TABLE DES *MATIÈRES*

Editorial 2

Versets du Saint Coran 4

Ahadiths du Saint Prophète(saw) 5

Farmoodate du Messie Promis(as) 6

Paroles du 5ème Calife(aba) 7

Espace Littérature 8

Actualités 20

Événements 23

Articles 29

Espace Jeunesse 38

ÉDITORIAL

L'instauration de la paix est notre objectif principal

L'être humain réside sur terre depuis des millénaires, porté par une double nécessité : pourvoir à ses besoins physiques d'une part, et nourrir sa dimension spirituelle d'autre part. Ces deux facettes de l'existence sont indissociables et se complètent mutuellement. Ce sont d'ailleurs ces valeurs morales et spirituelles qui confèrent à l'homme sa dignité et sa supériorité sur les autres êtres vivants.

Aujourd'hui, les souffrances et les conflits qui déchirent notre monde trouvent leur origine principale dans l'égoïsme, l'éloignement des principes divins et une soif insatiable d'accumulation matérielle. Cette course effrénée vers le gain, trop souvent menée au détriment d'autrui, engendre des crises sociales, politiques et religieuses majeures. L'histoire de l'humanité nous l'enseigne : chaque période marquée par l'injustice porte en elle les germes du chaos. À cet égard, la justice et la compassion apparaissent comme les piliers moraux indispensables à l'instauration d'une paix authentique et universelle.

La communauté Musulmane Ahmadiyya
a pour objectif principal
« rétablir la paix sociale et mondiale »

Face aux menaces globales et à l'instabilité géopolitique croissante, l'Association Musulmane Ahmadiyya de France (AMAF) s'inscrit pleinement dans cet effort pour bâtir une concorde durable.

C'est dans la continuité de cette noble mission que ce numéro a été conçu. Son objectif est de transmettre les véritables enseignements de l'Islam, en les mettant en perspective avec les tensions et les crises majeures qui secouent notre monde contemporain.

Nous exprimons notre profonde gratitude à notre bien-aimé calife, Hazrat Mirza Masroor Ahmad (aba), pour ses prières, son attention bienveillante et ses précieux conseils qui ont guidé la réalisation de ce magazine. Nos remerciements s'adressent également à l'Amir Sahib (Président de la communauté en France), ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe rédactionnelle, aux traducteurs, aux designers et à tous ceux qui ont contribué avec dévouement à la renaissance de la Revue AMAF.

Qu'Allah récompense chacun d'entre eux et fasse que ce magazine devienne une source de bénédictions et de guidance pour tous les chercheurs de vérité. **Āmīn.**

— Département de la Publication
l'Association Musulmane Ahmadiyya de France (AMAF)

« Termes » et « Abréviations »

Nous utilisons certains termes et abréviations dans ce magazine. Leur explication est donnée ci-dessous :

AMAF	L'Association Musulmane Ahmadiyya de France
Sourate	Chapitre (du Saint Coran)
Le Saint Prophète	Le Prophète de l'Islam Muhammad(saw)
saw	صلی اللہ علیہ وسلم — *Sal-lallaho alaihi wa sallam.* Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui. Utilisée après le nom du Saint Prophète.
ra	رضی اللہ عنہ — *Radhi-Allaho anho.* Qu'Allah soit satisfait de lui. Utilisée après les noms des compagnons du Saint Prophète(saw).
Hadith	Les paroles du Saint Prophète(saw).
as	علیہ السلام — *Alai-hissalam.* Que la paix soit sur lui. Utilisée après les noms des prophètes.
aba	ایدہ اللہ تعالیٰ بنصرہ العزیز — *A'yadul Allah ho Taala Benassaral Aziz.* Qu'Allah lui accorde Son aide. Utilisée après le nom du calife régnant.
rha	رحمۃاللہ علیہ — *Rahmat ul Allah Alaih.* Qu'Allah le bénisse. Utilisée après les noms des saints de l'Islam.
Farmoodate	Paroles
Waqf	Consacré ou dédié sa vie au service de la religion.
Tabligh	La prédication ou transmission du message de l'Islam.

LE SAINT CORAN

« EN VÉRITÉ, ALLAH ENJOINT LA JUSTICE ET LA BIENFAISANCE ENVERS AUTRUI, ET DE DONNER POUR SA CAUSE COMME ON LE FAIT AUX PROCHES ; ET INTERDIT L'INDÉCENCE, ET LE MAL MANIFESTE ET LA TRANSGRESSION. IL VOUS ADMONESTE AFIN QUE VOUS PRENIEZ GARDE. »

(Chapitre 16, verset 91)

EXPLICATION

Ce verset énonce, avec une concision remarquable, trois commandements et trois interdictions fondamentales. L'interdiction du mal constitue une manifestation de la miséricorde divine, tandis que l'injonction au bien relève de la guidance. Il s'agit là d'une illustration exemplaire de la perfection du Saint Coran, en ce qu'il embrasse l'ensemble des degrés de la morale.

La **justice** renvoie à l'égalité : chacun doit traiter autrui comme il est lui-même traité. Toutefois, un degré supérieur est la **bienfaisance**, qui implique de ne pas conditionner son comportement à celui des autres : même face à l'injustice, le croyant répond par la bonté.

Le troisième degré est celui du **don pour la cause divine**, assimilé ici à l'attention portée aux proches. Il s'agit d'un attachement sincère et désintéressé, comparable à celui qui unit les membres d'une même famille — l'amour maternel en étant l'expression la plus pure.

Rendre justice à Allah consiste à reconnaître Ses bienfaits et à s'acquitter de Ses droits. Les hadiths enseignent que l'excellence (*Ihsân*) consiste à L'adorer comme si l'on Le voyait — ou, à défaut, à être pleinement conscient qu'Il nous observe.

Quant aux interdictions — *l'indécence, le mal manifeste et la transgression* — elles englobent l'ensemble des maux : l'indécence désigne les fautes dissimulées, le mal manifeste celles qui sont visibles, et la transgression implique une atteinte aux droits d'autrui.



HADITH

PAROLE DU SAINT PROPHÈTE(SAW)

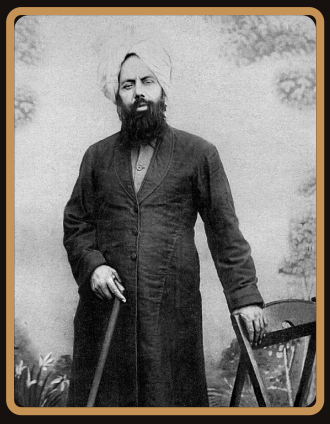
« IL INCOMBE DE FAIRE L'AUMÔNE POUR CHACUN DES MEMBRES DU CORPS CHAQUE JOUR OÙ LE SOLEIL SE LÈVE. ET QUICONQUE JUGE ENTRE LES GENS AVEC JUSTICE, CELA CONSTITUE UNE AUMÔNE DE SA PART. »

(Bukhari, Kitab as-Sulh)

EXPLICATION

L'être humain agit conformément à ses pensées et à ses résolutions, lesquelles se manifestent par l'entremise de ses organes. Outre le cœur et l'intellect, les mains, les pieds, la langue ainsi que les autres membres concourent à la réalisation des actes humains. La charité constitue un rempart contre le mal : par l'aumône, Allah accorde Son pardon au serviteur.

Dans la seconde partie de ce hadith, le Saint Prophète(saw) met en exergue la valeur éminente de la **justice**. Celui qui est investi d'une responsabilité de jugement et qui s'en acquitte avec équité accomplit, par là même, un acte d'adoration d'une grande noblesse. Tous ses organes — le cœur, l'intellect, la langue et les membres — se trouvent ainsi engagés dans une œuvre de bien.



LES PAROLES DU MESSIE PROMIS(as)

CONCERNANT LA JUSTICE, L'ÉQUITÉ ET LA BONTÉ

« Dieu vous ordonne d'agir envers Lui et Sa création avec justice. C'est-à-dire, respectez les droits d'Allah et ceux de Ses serviteurs. Et si vous pouvez faire davantage, alors pratiquez non seulement l'équité, mais aussi la bonté, c'est-à-dire servez Dieu au-delà de vos devoirs et avec une moralité telle que si vous Le voyiez. Traitez les gens avec bonté et bienveillance, au-delà de leurs droits. Et si vous pouvez faire davantage encore, alors adorez Dieu et servez Sa création sans raison ni intérêt personnel, comme on le fait par zèle familial. »

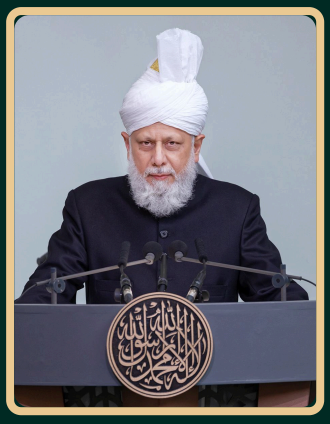
— Shahn-é-Haq, Trésors spirituels vol. 2, p. 361-362

« Tenez ferme dans la vérité et la justice. Et que tout votre témoignage soit pour Dieu ; ne mentez pas, même si cela peut nuire à votre propre âme ou à vos parents et à vos proches. »

— Islami Asool ki Philosophie, p. 53

« Donc, faire preuve de compassion et d'empathie envers l'humanité est un acte d'adoration majeur et un moyen puissant d'obtenir l'agrément d'Allah le Tout-Puissant. Or, je constate une grande faiblesse à cet égard. Certains méprisent et se moquent d'autrui. Il est louable de leur prêter attention et de les aider dans l'épreuve. Ceux qui, au lieu de traiter les pauvres avec bienveillance, les méprisent, je crains qu'ils n'en subissent eux-mêmes les conséquences. »

— Malfoozat, vol. IV, p. 438-439. Al-Hikam, 10 novembre 1905



PAROLES DU 5ème CALIFE(aba)

LA NÉCESSITÉ DE LA JUSTICE POUR INSTAURER LA PAIX

Les imams de la communauté Musulmane Ahmadiyya guident, par leurs sermons, les membres de la communauté et donnent des conseils adaptés aux circonstances. Notre imam actuel, le cinquième calife(aba), n'a cessé d'exhorter chacun à assumer sa responsabilité individuelle en matière de justice et d'équité, et d'expliquer l'importance de la justice pour l'instauration d'une paix internationale.

> *« Le Saint Coran et le Saint Prophète Mohammad(saw) ont enjoint l'établissement de la justice aussi bien au niveau local, dans nos foyers, qu'au niveau international. Ce n'est qu'alors que nous pourrons être témoins de la paix au sein de la société. »*

— Conférence de presse, journalistes Gambiens, 22 mai 2021

> *« Là où il n'y a pas de justice, il y a destruction… Notre devoir est de prier… non seulement pour nos propres besoins, mais aussi pour la communauté Musulmane et pour la paix dans le monde. »*

— Sermon du vendredi 27 février 2026, Islamabad, Royaume-Uni

COMMENTAIRE

Parmi les principes mis en avant par le calife(aba), le premier et le plus fondamental est que l'effort commence par l'individu, puis se poursuit au sein de la famille, du voisinage, de la ville, du pays, et enfin dans les affaires internationales. Toute injustice commise en un lieu entraîne des répercussions ailleurs. Le second principe essentiel est de se tourner vers Dieu dans la prière : sans la grâce divine, aucune force ne peut être digne de confiance.

La justice et l'équité selon les enseignements du Saint Coran

Rédaction : Bilal Akbar Sahib, missionnaire de la communauté Ahmadiyyah

L'étude des enseignements Islamiques montre que, pour établir la paix dans le monde, il faut instaurer la justice depuis le niveau local jusqu'au niveau collectif et national, ainsi qu'au niveau international.

Comment obtenir cette justice et cette équité dont le monde est aujourd'hui en quête ? C'est une question importante et difficile, à laquelle on peut donner une réponse simple : de la même manière que la faim d'un homme affamé ne peut être apaisée simplement en répétant sans cesse le mot « pain » ou « nourriture », de même, la paix ne peut être établie par de simples slogans creux sur la justice ou par la seule création d'une cour internationale de justice. En revanche, l'instauration d'une justice et d'une équité internationales est possible grâce à des lois fondées sur une justice impartiale et à des mécanismes garantissant leur application.

Les enseignements de justice et d'équité qu'Allah le Tout-Puissant a donnés dans le Saint Coran constituent un trésor inestimable de guidance pour l'humanité. Mieux encore, Allah le Très-Haut ordonne non seulement la justice, mais aussi ce qui est encore plus excellent : **« la bienfaisance »**.

> « Certes, Allah ordonne la justice, la bienfaisance et le fait de donner comme on donne aux proches. Et Il interdit la turpitude, les choses répréhensibles et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous réfléchissiez. »
>
> **— Le Saint Coran, Chapitre an-Nahl : verset 91**

Nous présentons ici un bref résumé des principes de justice et d'équité à la lumière des enseignements du Saint Coran, formulés dans nos propres mots :

1. Les droits humains fondamentaux

Le premier principe de justice concerne les droits humains fondamentaux. Selon ce principe, il est nécessaire de reconnaître à chaque être humain le droit de vivre, et nul ne doit être tué injustement (al-Ma'idah : 22). De même, il faut garantir à chaque être humain ses droits fondamentaux : nourriture, eau, vêtements et logement (Ta-Ha : 119-120).

2. La justice dans la famille

L'exigence fondamentale de la justice sociale est l'établissement de la justice dans l'unité familiale de base. Les enfants doivent traiter leurs parents avec douceur, amour et bienfaisance, et prier pour eux avec miséri-

corde (al-An'am : 152). Les parents, de leur côté, doivent s'acquitter avec justice des droits de leurs enfants jusqu'à leur maturité.

3. La justice dans le couple

Dans la vie conjugale, la justice exige que le mari et la femme s'abstiennent tous deux de l'immoralité et de l'indécence, et qu'ils ne s'en approchent même pas (Bani Isra'il : 32-33). Les maris doivent bien traiter leurs épouses et vivre avec elles de la meilleure manière (an-Nisa' : 20), assumer leur entretien, tandis que les épouses doivent s'acquitter de leurs responsabilités par la piété, l'obéissance et la préservation de leur chasteté (an-Nisa' : 34).

4. Envers les proches et les voyageurs

Tous les membres de la société doivent se comporter avec justice mais aussi avec bienfaisance envers les proches, les orphelins, les nécessiteux proches ou éloignés, les voisins, les amis et les voyageurs (an-Nisa' : 37).

5. Protéger les faibles

Pour établir la justice sociale, il faut protéger les biens des catégories faibles, des orphelins et des veuves, et veiller à l'acquittement des droits des pauvres et des esclaves (an-Nisa' : 3 et 76 ; an-Nur : 33-34 ; al-Anfal : 68).

6. La parole droite et le témoignage

Pour établir la justice dans la société, il est ordonné d'être juste dans la parole et de tenir un langage droit (al-Ahzab : 71). Le témoignage véridique est fondamental, même si cette vérité va contre ses propres parents (al-An'am : 152-153 ; an-Nisa' : 136).

7. La justice économique

Pour établir la justice économique, il est nécessaire de donner la pleine mesure et le juste poids, et d'agir avec équité dans ces domaines (al-An'am : 153 ; al-Mutaffifin : 2-3).

8. Les accords mutuels

L'accord doit être écrit, et celui qui est le plus tenu de l'exécuter est aussi celui qui doit le faire rédiger. Il faut y mentionner toute petite ou grande précision, ainsi que la durée (al-Baqarah : 283).

9. La justice envers les ennemis

Pour se venger d'une injustice, il n'est pas permis de porter une injustice similaire aux droits religieux des ennemis (al-Ma'idah : 3). Que la haine d'un peuple ne pousse jamais à agir injustement (al-Ma'idah : 9).

10. Entre gouvernants et administrés

Il est ordonné aux gouvernants d'agir avec justice envers leurs administrés, et il incombe aux administrés de ne confier l'autorité qu'à ceux qui en sont dignes ; ensuite, ils sont tenus d'obéir convenablement à ces gouvernants (an-Nisa' : 59-60).

11. La justice interreligieuse

Pour établir la justice interreligieuse, le principe fondamental est qu'il n'y a aucune contrainte en religion (al-Baqarah : 257). Chacun a pleinement le droit de choisir sa religion et de la prêcher (al-An'am : 105 ; al-Furqan : 58). Chaque religion doit respecter les personnalités sacrées de l'autre. Même les idoles des polythéistes ne doivent pas être insultées (al-An'am : 109). Il faut garantir la protection des lieux de culte sacrés (al-Hajj : 41). Une guerre ne peut être justifiée du seul fait d'une divergence de croyance ; mais si l'ennemi opprime les musulmans, détruit leur liberté religieuse et les attaque, alors le combat défensif devient permis (al-Hajj : 40). Toutefois, même en cas de guerre, il est ordonné de ne pas commettre d'excès (al-Baqarah : 191). Et si l'ennemi incline à la paix, alors il faut conclure la paix (al-Anfal : 62).

12. La paix internationale

> « Et si deux groupes de croyants se combattent, réconciliez-les. Puis, si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez celui qui commet l'injustice jusqu'à ce qu'il revienne à l'ordre d'Allah. Puis, s'il revient, réconciliez-les avec justice et équité. Certes, Allah aime ceux qui sont équitables. »
>
> **— al-Hujurat : 10**

Le deuxième calife(ra) de la communauté Ahmadiyyah a expliqué davantage cet important principe en disant : *« Dans ce verset, les moyens subtils suivants ont été indiqués pour l'établissement de la paix internationale. Tout d'abord, lorsqu'il apparaît des signes de conflit et de corruption entre deux nations, les autres nations, au lieu de prendre parti pour l'une ou pour l'autre, doivent immédiatement leur signifier qu'elles doivent soumettre leur différend au jugement d'un conseil des nations. Si elles acceptent, le conflit prendra fin. Mais si l'une d'elles refuse et se prépare à la guerre, alors la deuxième mesure consiste à ce que toutes les autres nations s'unissent contre elle et la combattent. »*

« Lorsqu'elle se montre disposée à la paix, la troisième mesure est alors de réconcilier les deux nations entre lesquelles le différend initial avait provoqué la guerre. Quatrièmement, il faut veiller à ce que l'accord soit fondé sur la justice. Il ne faut pas, sous prétexte qu'une partie s'est montrée hostile, prononcer une décision contre elle. Malgré la guerre, il faut rester dans la position d'arbitres et ne pas devenir soi-même une partie adverse. »

— Ahmadiyyah, c'est-à-dire le véritable Islam, Anwar-ul-'Ulum, vol. 8, p. 314



La justice et l'équité du Saint Prophète(saw)

Rédaction : Bilal Akbar Sahib, missionnaire de la communauté Ahmadiyyah



L'envoi du porte-étendard de la justice sur la terre d'Arabie

Conformément au décret divin, le Messager d'Allah(saw) fut envoyé sur la terre d'Arabie, où régnaient toutes sortes d'excès, d'injustices et de transgressions. Il transforma cette péninsule arabe, remplie d'oppression et de cruauté, en un foyer de justice et d'équité, et il présenta au monde un magnifique modèle d'état Islamique.

D'un côté, il délivra la femme opprimée de l'injustice, et de l'autre, il fit obtenir leurs droits aux esclaves écrasés. Il fit commencer la justice au niveau du foyer, puis l'établit au niveau du quartier, de la ville, du pays et du monde. Au niveau familial, il établit les droits des parents, des enfants, des proches, des petits, des femmes, des personnes âgées et des voisins. Dans la société, il abolit les distinctions et discriminations fondées sur la couleur, la race et la religion.

> « (Ô gens du monde !) Il m'a été ordonné de rendre justice entre vous. »
>
> **— Le Saint Coran, ash-Shura : 16**

Le sentiment naturel de la justice

À travers la mise en œuvre impartiale de ces principes éminemment justes, notre maître et seigneur, le Saint Prophète(saw), a offert au monde de magnifiques spectacles de justice universelle. Toutefois, derrière cela, on

ne saurait négliger son sentiment naturel de justice, que l'on avait déjà observé alors qu'il n'était encore qu'un nourrisson allaité par sa mère nourricière Halimah, en compagnie de son frère de lait du même âge.

Le Saint Prophète(saw) ne prenait le lait que d'un seul sein de sa mère nourricière et laissait l'autre à son frère. (As-Sirah al-Halabiyyah, vol. 1, p. 90)

Un tel témoignage à propos d'un tout jeune enfant est extraordinaire, et sans nul doute, une telle justice naturelle est impossible sans une impulsion divine particulière.

À la lumière des principes coraniques, l'établissement de la justice dans la société Islamique commença dès la mission prophétique. Mais après l'Hégire vers Médine, ce cheminement vers la justice s'accéléra encore, lorsque le Saint Prophète(saw), en tant que chef du premier état islamique, établit à Médine les plus beaux exemples de justice. Puis, lorsque la Mecque fut conquise en l'an 8 de l'Hégire, le monde Islamique devint un foyer de justice.

Il ne fait aucun doute que cela fut le résultat du magnifique enseignement de l'Islam en matière de justice et d'équité. Toutefois, le sentiment naturel de justice du Saint Prophète(saw), déjà présent avant même sa revendication de prophétie, joua également un rôle. Lorsqu'il vit à la Mecque régner l'oppression, il accepta de faire partie de l'alliance *Hilf al-Fudul*, établie pour défendre la justice. Plus tard, il disait que si, aujourd'hui encore, quelqu'un lui demandait de l'aide au nom de ce pacte, il l'aiderait certainement. (Ibn Hisham, vol. 1, p. 133)

Un jour, le chef mecquois Abu Jahl avait acheté un chameau à un paysan opprimé puis tardait à en payer le prix. Un étranger naïf vint solliciter l'aide du Saint Prophète(saw). Fidèle à son engagement, il se rendit avec lui chez Abu Jahl et ne repartit qu'après avoir obtenu pour lui son dû. Peu après, Abu Jahl raconta qu'au moment où il avait entendu sa voix, une grande terreur s'était emparée de lui, et qu'en sortant il avait vu avec Muhammad(saw) un chameau féroce, prêt à le mettre en pièces s'il refusait. (Ibn Hisham, vol. 2, p. 123-124)

Un épisode de Médine : un homme revenu de l'Hégire en Abyssinie raconta dans l'assemblée du Saint Prophète(saw) l'histoire d'une vieille femme opprimée, qui avait eu le courage de dire à ses oppresseurs : *« Vous connaîtrez votre sort le Jour du Jugement, lorsque Dieu siégera sur le trône de Sa justice. »* Le Messager d'Allah(saw) fut profondément ému et dit : *« Cette vieille femme a dit vrai. Comment Allah pourrait-Il bénir un peuple dans lequel les faibles n'obtiennent pas de leurs droits face aux puissants ? »* (Sunan Ibn Majah, Kitab al-Fitan)

L'établissement de la justice et la nécessité du pouvoir

À l'époque actuelle, certaines organisations établies au nom de l'Islam pensent qu'il n'est pas possible d'établir une véritable justice sans d'abord obtenir le pouvoir politique. **Cette idée n'est absolument pas correcte.**

En effet, sur les vingt-trois années de la mission prophétique durant lesquelles le Saint Prophète(saw) mit en pratique les principes coraniques de justice, plus de la moitié furent les treize années de La Mecque, pendant lesquelles il ne détenait **aucun pouvoir politique**. Pourtant, même à cette époque, il donna un magnifique exemple en appliquant les principes de justice et d'équité, car, au niveau individuel, l'application de l'enseignement Islamique de la justice ne nécessite aucun gouvernement.

Le véritable commencement de la justice et de l'équité se trouve dans la personne elle-même et dans son foyer. Et le Saint Prophète(saw) en a donné les plus hauts exemples à l'époque de sa faiblesse, prouvant ainsi cette vérité.

Justice envers sa propre personne

Le Saint Prophète(saw) a toujours commencé par se placer lui-même le premier dans le cadre de la justice. Chaque fois que quelqu'un demandait réparation pour un tort qu'il estimait avoir subi de sa part, le Saint Prophète(saw) se montrait prêt à l'accorder sans la moindre hésitation.

À titre d'exemple, on peut citer un épisode concernant Hazrat Usayd ibn Hudayr al-Ansari(ra). Un jour, alors qu'il faisait rire les gens par des propos amusants, le Saint Prophète(saw) lui toucha le flanc avec son bâton, par plaisanterie. Usayd savait avec certitude que le Saint Prophète(saw) n'abandonnait jamais le manteau de la justice. Il demanda donc au Saint Prophète(saw) réparation pour ce coup de bâton.

Le Saint Prophète(saw) dit : *« Tu peux te venger tout de suite. »* Usayd répondit : *« Ô Messager d'Allah ! Vous portiez une tunique, alors que moi j'étais torse nu lorsque vous m'avez touché. »* Le Saint Prophète(saw) souleva alors sa tunique. Mais Usayd(ra), débordant d'amour, se jeta contre lui, embrassa son corps béni et dit : *« Ô Messager d'Allah ! Mon seul but était d'exprimer mon amour. »* (Abu Dawud, Kitab al-Adab, Bab 161)

Justice envers les enfants

Dans le monde, on voit souvent des scènes de favoritisme familial, de préférence indue envers les proches. Cela finit par rompre l'équilibre de la justice. Le Saint Prophète(saw) en a donné des exemples d'un très haut niveau.

Une fois, des prisonniers furent amenés auprès du Saint Prophète(saw). Sa fille, Hazrat Fatimah(ra), lui demanda un serviteur pour les besoins domestiques. Le Noble Messager répondit : *« Par Dieu ! Je ne peux pas te donner un serviteur et laisser les gens de Suffah ainsi que les Compagnons pauvres dans le besoin, alors qu'ils sont épuisés par la faim. Je vendrai ces prisonniers et je dépenserai cet argent pour mes Compagnons pauvres. »* (Musnad Ahmad, vol. 1, p. 107)

Le père de Hazrat Nu'man ibn Bashir(ra) l'amena auprès du Saint Prophète(saw) et dit : *« Ô Messager d'Allah ! J'ai donné tel bien à Nu'man ; soyez-en témoin. »* Le Saint Prophète(saw) demanda : *« As-tu donné le même bien à tous tes fils ? »* Il répondit par la négative. Alors le Saint Prophète(saw) dit : *« Dans ce cas, prends un autre témoin que moi. Souhaites-tu que tous tes enfants te traitent avec la même bonté ? — Oui. — Alors il n'est pas convenable de ne pas être équitable entre eux. »* (Sahih al-Bukhari, Kitab ash-Shahadat, Bab 9)

Justice entre les épouses

Pour établir la justice au niveau du foyer, il n'est pas nécessaire de disposer d'un État. En Islam, la permission d'épouser plus d'une femme est subordonnée à un principe fondamental : la justice. Le Saint Prophète(saw) donna un si haut exemple de justice que toutes ses épouses en furent témoins. Il déclara : *« Parmi vous tous, c'est moi qui traite le mieux mes épouses. »* (Ibn Majah, Kitab an-Nikah)

Hazrat Anas ibn Malik(ra) rapporte un épisode. Un jour, le Saint Prophète(saw) se trouvait chez l'une de ses épouses lorsqu'une autre lui envoya un bol contenant de la nourriture. L'épouse chez qui il se trouvait fut

prise de jalousie et, dans sa colère, frappa le bol qui tomba et se brisa. Le Saint Prophète(saw) ramassa les morceaux, reconstitua le récipient, remit la nourriture dedans et dit : *« Mangez maintenant. »* Après le repas, il garda le bol cassé et renvoya, à sa place, un bol intact pris chez l'épouse qui avait cassé le premier. (Sahih al-Bukhari, Kitab al-Mazalim, Bab 35)

Après avoir traité ses épouses avec une justice parfaite, le Saint Prophète(saw) invoquait Dieu ainsi : *« Ô Allah ! Dans ce qui relève de mon pouvoir — comme la répartition des dépenses, de l'entretien et des biens entre mes épouses — j'agis avec une parfaite justice. Mais dans ce qui n'est pas en mon pouvoir, à savoir l'inclination du cœur et l'amour, pardonne-moi. »* (Abu Dawud, Kitab an-Nikah, Bab 39)

Justice envers la femme opprimée

Pour faire obtenir leurs droits aux femmes, qui constituaient la catégorie opprimée de la société, il n'était pas nécessaire de disposer d'un gouvernement. C'est grâce au courage du Saint Prophète(saw) qu'il éleva la voix en faveur des droits de cette catégorie délicate à une époque où toute la société y était opposée. **L'exemple unique d'un homme devenant le plus grand défenseur des droits des femmes n'appartient qu'à notre Prophète(saw).**

Dans la société arabe de l'époque, on considérait que la femme n'avait aucun droit. Non seulement elle était privée du droit d'héritage, mais elle-même pouvait être transmise en héritage. Le Saint Prophète(saw) en fit la maîtresse de maison et déclara : *« La femme est gardienne de la maison de son mari. »*

Dans la loi Islamique, la femme reçut un droit à l'héritage proportionné à ses responsabilités. Elle devint héritière en tant que mère, fille et épouse, alors qu'auparavant le fils aîné accaparait l'ensemble des biens. Le Saint Prophète(saw) accorda également à la femme le plein droit de posséder des biens en propre. Il établit aussi le droit de la femme à donner son consentement au mariage.

Hazrat Mu'awiyah ibn Haydah(ra) demanda : *« Quels sont les droits de l'épouse sur son mari ? »* Le Saint Prophète(saw) répondit : *« Quand tu manges, nourris-la aussi ; quand tu t'habilles, habille-la aussi. Ne la frappe jamais au visage en la réprimandant, ne l'insulte pas, ne l'injurie pas, et ne t'éloigne pas d'elle ; sauf en cas de nécessité. »* (Abu Dawud, Kitab an-Nikah, Bab 42)

L'appel en faveur des droits des esclaves contraints

Avant l'Islam, on faisait subir de graves injustices aux esclaves. Le Saint Prophète(saw) établit leurs droits avec une grande justice, et cela aussi sans qu'il fût besoin d'un gouvernement. Tout d'abord, il proclama pour toujours la fin de la coutume oppressive de l'esclavage et prit des mesures pour affranchir les esclaves existants. Quant à ceux qui restaient encore esclaves, il enseigna à leur égard un traitement empreint non seulement de justice, mais même de bienfaisance.

Dans une société où les esclaves étaient souvent traités plus mal que des animaux, il fit mettre en pratique cet enseignement : *« Les esclaves sont vos frères ; ce que vous mangez, donnez-leur-en à manger ; ce que vous portez, donnez-leur-en à porter ; et si vous leur confiez un travail au-dessus de leurs forces, alors aidez-les vous-mêmes. »* (Sahih al-Bukhari)

Un jour, Hazrat Abu Masood Badri(ra) battait son esclave. Le Saint Prophète(saw) le vit et dit : *« Abu Masood ! Sache qu'Allah a plus de pouvoir sur toi que tu n'en as sur cet esclave. »* Hazrat Abu Masood se retourna et vit le Saint Prophète(saw). Il dit : *« Ô Messager d'Allah ! Désormais il est libre (sans conditions). »* Le Saint Prophète(saw) répondit : *« Si tu n'avais pas agi ainsi, le feu de l'Enfer t'aurait brûlé. »* (Muslim)

Le Saint Prophète(saw) disait encore que le maître a trois devoirs envers son serviteur : premièrement, ne pas le presser lorsqu'il est en train de prier ; deuxièmement, ne pas le faire lever de table pendant qu'il mange ; troisièmement, ne pas le laisser affamé, mais le nourrir à satiété. (Majma' az-Zawa'id, vol. 8, p. 299)

Lorsqu'un serviteur apporte le repas, on doit le faire asseoir avec soi et lui en donner à manger ; s'il refuse, qu'on lui en donne au moins une part, car c'est lui qui a supporté la chaleur et la fumée en le préparant. (Ibn Majah, Kitab al-At'imah)

L'État islamique de Médine

Après avoir enduré pendant treize longues années les persécutions à La Mecque, le Saint Prophète(saw) fut contraint de dire adieu à sa chère patrie et de chercher refuge auprès des musulmans de Médine. Là, il conclut un accord avec les juifs, les polythéistes et les autres tribus de Médine, accord connu sous le nom de *Pacte de Médine*. Il constitue l'une des meilleures garanties de justice, d'équité et de liberté religieuse.

L'une des clauses du Pacte était que les juifs bénéficieraient d'une **pleine liberté religieuse**. Selon une deuxième clause, les musulmans de Médine — Muhajirun et Ansar — ainsi que les juifs constitueraient une seule communauté sur un pied d'égalité.

La troisième clause prévoyait que les juifs jouiraient de la liberté dans leur religion, tout comme les musulmans dans la leur. Selon la quatrième clause, en cas d'attaque contre Médine, musulmans et juifs s'entraideraient ; les musulmans assumeraient leurs dépenses, les juifs les leurs, mais en temps de guerre ils contribueraient ensemble. La cinquième clause : les deux parties se souhaiteraient mutuellement le bien et aucune ne porterait préjudice à l'autre. (Ibn Hisham, vol. 2, p. 147-150)

Bien que les juifs de Médine aient constamment violé cet accord, le Saint Prophète(saw) les traita toujours avec fidélité à la parole donnée, avec justice, et même avec une bienveillance dépassant la simple justice.

Des jugements équitables entre les juifs

Parmi les tribus juives des Banu Nadir et des Banu Qurayzah, les Banu Nadir étaient considérés comme plus nobles. Lorsqu'un homme des Banu Qurayzah tuait un homme des Banu Nadir, il était mis à mort en représailles. Mais lorsqu'un homme des Banu Nadir tuait un homme des Banu Qurayzah, on se contentait de verser une compensation de cent wasq de dattes.

Après l'arrivée du Saint Prophète(saw) à Médine, un homme des Banu Nadir tua un homme des Banu Qurayzah. Les Banu Qurayzah choisirent le Saint Prophète(saw) comme arbitre.

> « Et si tu juges, alors juge entre eux avec équité. »
>
> **— Sourate al-Ma'idah : 43**

Le Saint Prophète(saw) rendit le jugement : **une vie pour une vie**. (Abu Dawud)

À Médine, un homme et une femme juifs commirent l'adultère. Leur affaire fut soumise au Saint Prophète(saw). Il demanda : *« Quel est le jugement de votre Torah à ce sujet ? »* Lorsque la peine de la lapidation pour adultère fut établie à partir de la Torah, le Saint Prophète(saw), avec une parfaite justice, fit appliquer à leur égard ce jugement conformément à la loi juive. (Sahih al-Bukhari)

Une affaire de meurtre impliquant un juif fut également portée devant la cour du Saint Prophète(saw). Un homme avait écrasé la tête d'une jeune fille avec une pierre afin de lui voler ses bijoux. La victime fut amenée auprès du Saint Prophète(saw) alors qu'il lui restait encore un souffle de vie. Il lui demanda, en nommant successivement plusieurs hommes, qui l'avait tuée. À la troisième personne, elle répondit affirmativement. L'homme avoua le meurtre et fut mis à mort en représailles. (Sahih al-Bukhari)

Un jugement en faveur d'un juif

Les juifs eux-mêmes apportaient leurs affaires au Saint Prophète(saw) pour qu'il les tranche, car ils étaient convaincus qu'il rendait ses décisions avec justice. **Il arriva même parfois que, dans des différends opposant un musulman à un juif, le Saint Prophète(saw) rende un jugement en faveur du juif et contre le musulman.**

Hazrat Abdullah ibn Abi Hadrad al-Aslami(ra) rapporte qu'il devait quatre dirhams à un juif. Le juif porta plainte auprès du Saint Prophète(saw). Le Messager d'Allah dit à Abdullah : *« Rends à ce juif ce qui lui est dû. »* Abdullah répondit : *« Par Celui qui vous a envoyé avec la vérité, je n'ai pas la capacité de rembourser cette dette. »* Le Saint Prophète(saw) répéta : *« Rends-lui son dû. »* Abdullah répéta la même excuse.

Le Saint Prophète(saw) dit alors pour la troisième fois : *« Acquitte-toi immédiatement. »* Lorsque le Saint Prophète(saw) répétait une chose trois fois, cela était considéré comme une décision définitive. Abdullah se rendit alors immédiatement au marché. Il détacha l'étoffe qu'il portait sur la tête et l'attacha à la taille à la place de son pagne, puis il vendit son pagne pour quatre dirhams et remboursa ainsi sa dette. (Musnad Ahmad, vol. 3, p. 422)

Le Saint Prophète(saw) dit :

Ceux qui rendent justice seront sur des chaires de lumière au Jour du Jugement.

(Nom du livre : Muslim)

L'obéissance envers le gouvernement et la question de la rébellion

Rédaction : Ali Ichou Belarbi

L'Islam autorise-t-il la désobéissance ou la rébellion contre un gouvernement injuste ?

Face aux crises politiques et aux injustices sociales actuelles, ces questions surgissent naturellement. Cependant, l'Islam n'est pas une religion de réactions impulsives ni d'élans émotionnels. Il présente, au contraire, une philosophie de vie fondée sur la sagesse, la responsabilité morale et une vision de réforme durable.

Pour répondre à cette question, il est indispensable de revenir aux sources fondamentales de l'Islam : le Saint Coran et l'exemple pratique du Saint Prophète Muhammad(saw).

Allah déclare dans le Saint Coran :

يٰٓاَيُّهَا الَّذِيْنَ اٰمَنُوْٓا اَطِيْعُوا اللّٰهَ وَاَطِيْعُوا الرَّسُوْلَ وَاُولِى الْاَمْرِ مِنْكُمْ

« Ô vous qui croyez ! obéissez à Allah et obéissez au Messager, et à ceux qui ont de l'autorité sur vous ; et si vous êtes en litige sur n'importe quelle question, référez-la à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Cela vaut mieux et est excellent par rapport au résultat. »

— Chapitre 4 : verset 60

Ce verset montre clairement que le musulman vivant dans un pays quelconque doit obéir à l'ordre politique et civil tant qu'il n'est pas contraint ou empêché de pratiquer sa foi.

Le terme *« minkum »* doit être compris ici dans le sens de « sur vous » et non « de parmi vous ». Si l'on interprétait ce verset comme imposant l'obéissance uniquement à des dirigeants musulmans, l'ordre du monde serait bouleversé. Il n'est pas attendu des musulmans d'obéir à tous les dirigeants du monde, mais il vous est obligatoire d'obéir à celui qui détient l'autorité dans votre pays.

La pratique du Saint Prophète Muhammad(saw) confirme clairement cette interprétation. Durant sa vie à la Mecque, après s'être proclamé Prophète, il endura, avec ses compagnons, plus de treize années de persécutions, d'humiliations et de violences. Pourtant, **il n'a jamais ordonné la rébellion ou la révolte.** Au contraire,

il éduqua ses compagnons à la patience, à l'endurance et à la prière. Tant qu'il résidait à la Mecque, il respecta les lois en vigueur, malgré leur injustice.

Lorsque la persécution devint insoutenable, il recommanda l'émigration vers l'Abyssinie (actuelle Éthiopie), placée sous l'autorité du roi Négus, un souverain chrétien reconnu pour sa justice, puis plus tard vers Médine. **Il démontra ainsi que la justice et la protection de la liberté de foi priment sur l'appartenance religieuse du dirigeant** et que l'Islam privilégie toujours les solutions pacifiques.

Ce n'est qu'après la migration à Médine, et après que les hostilités Mecquoises se poursuivirent, que le Saint Prophète(saw) fut autorisé à prendre les armes, et uniquement dans un cadre strictement défensif.

> « La permission de combattre est accordée à ceux contre qui la guerre est faite, parce qu'ils ont été injustement traités — et Allah a assurément le pouvoir de les aider — Ceux qui ont été injustement chassés de leurs habitations, seulement parce qu'ils ont dit : "Notre Seigneur est Allah"... »
>
> **— Chapitre 22 : versets 40-41**

Ce verset établit clairement que l'autorisation du combat ne fut accordée qu'**après une longue période de persécution**, et uniquement en réponse à l'expulsion des musulmans. Il ne s'agit ni d'une incitation à la violence ni d'un appel à la conquête, mais d'une permission défensive strictement encadrée.

Quitter l'injustice plutôt que la renverser par la force

> « En vérité, ceux que les anges font mourir alors qu'ils nuisent à leur propre âme, ils — les anges — leur diront : "Dans quelle situation étiez-vous ?" Ils répondront : "Nous étions traités sur terre comme des faibles." Les anges leur diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?" »
>
> **— Chapitre 4 : verset 98**

Tant que l'on demeure citoyen d'un État, malgré l'injustice et l'oppression, nous sommes tenus responsables de nos choix. La solution Islamique consiste plutôt à quitter ce pays et à chercher refuge ailleurs, lorsque la pratique de la foi et la justice ne peuvent plus être garanties.

Bénéficier des avantages d'un pays puis se rebeller contre lui constitue une forme d'ingratitude. Le Saint Prophète(saw) a déclaré que celui qui est ingrat envers les hommes est ingrat envers Dieu, car la manière dont nous traitons les autres reflète notre état spirituel.

Ce principe est magnifiquement illustré dans la prière en congrégation musulmane. Même si l'imam commet une erreur, les fidèles doivent le signaler, mais s'il persiste, les fidèles doivent continuer à le suivre. Cela inculque un esprit de discipline, d'humilité et d'obéissance à l'ordre établi.

Il est rapporté que Salamah bin Yazid Al-Ju'f(ra) demanda au Messager d'Allah(saw) : *« Ô Prophète d'Allah ! Dis-nous ce que tu nous commandes de faire si des dirigeants s'élèvent au-dessus de nous, nous réclament ce qui leur est dû et nous refusent ce qui nous est dû. »* Le Messager d'Allah(saw) se détourna de lui, mais il répéta la question. Sur ce, le Messager d'Allah(saw) dit : *« Écoutez-les et obéissez-les. Ils sont responsables de leurs obligations et vous êtes responsables des vôtres. »* (Sahih Muslim)

Certes, face à l'oppression, le croyant conserve le droit de faire entendre sa voix et de dénoncer les injustices. Toutefois, il est tenu de faire preuve de patience sans jamais recourir à la force, à la manipulation ou à des méthodes engendrant le désordre. Au contraire, il est impératif de se tourner avec ferveur vers Dieu, car c'est Allah seul qui détient le pouvoir de transformer les cœurs de ces dirigeants ou de les remplacer par des gens plus justes.

La philosophie derrière la rébellion

Il est essentiel de comprendre que l'idée d'une rébellion ou révolution trouve son origine dans une vision matérialiste et athée du monde, où Dieu est absent de l'équation morale et politique. Dans cette perspective, le pouvoir devient la finalité suprême, et la justice est définie par les intérêts humains.

Cette logique affirme que *« la fin justifie les moyens »*. Cette vision engendre une profonde corruption intérieure. Lorsque l'homme se convainc que la violence est un outil légitime pour atteindre le pouvoir, cette violence ne s'arrête pas une fois le pouvoir acquis. Elle devient un mode de gouvernance. **Celui qui a appris à renverser par la force gouvernera par la force**, car il n'existe plus de principe moral supérieur pour limiter son autorité.

C'est précisément ce que l'histoire moderne a démontré à maintes reprises. Les idéologies révolutionnaires issues de cette pensée matérialiste ont toujours promis la justice, l'égalité et la libération, mais ont presque systématiquement accouché de régimes plus oppressifs encore que ceux qu'elles avaient renversés. Privées de toute référence morale divine, ces idéologies ont gouverné par la force, la peur et l'élimination systématique de l'opposition, sacrifiant des millions de vies.

L'histoire musulmane elle-même confirme cette sagesse. Les Abbassides renversèrent les Omeyyades au nom de la justice, mais se révélèrent souvent plus autoritaires et plus injustes que ces derniers. Cet épisode démontre que **changer les dirigeants par la violence ne transforme pas nécessairement la nature du pouvoir**.

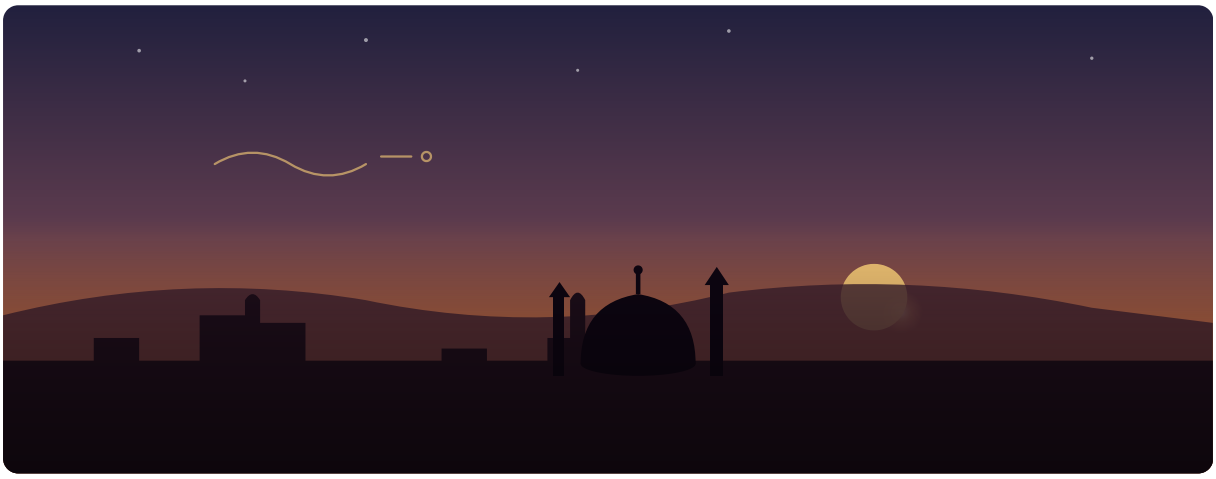
> *En vérité, sans la réforme des cœurs, toute réforme politique et matérielle est vouée à l'échec. L'Islam enseigne que le véritable changement commence par la transformation intérieure des individus par la parole et le bon comportement, et non par la violence et la rébellion armée.*



Bases américaines au Moyen-Orient :

facteur de sécurité ou risque d'escalade régionale ?

Rédaction : Omar Ahamed Sahib



Le Moyen-Orient, carrefour des stratégies globales — illustration originale

L'Iran a été attaqué par les armées Américaines et Israéliennes, un fait largement relayé dans l'actualité internationale. En représailles, l'Iran a frappé des bases Américaines situées dans plusieurs pays arabes du Moyen-Orient. Les autorités Iraniennes avaient averti depuis longtemps qu'en cas d'attaque directe contre leur territoire, elles répliqueraient contre les intérêts Américains dans la région.

Ces frappes soulèvent immédiatement une question sensible : lorsque des bases Américaines situées dans des pays arabes sont visées, les tensions prennent alors l'apparence d'une **confrontation impliquant des États majoritairement musulmans**. Cette situation alimente l'impression d'un conflit indirect où les rivalités entre grandes puissances se déroulent sur des territoires appartenant au monde Musulman.

Dans ce contexte, la présence militaire Américaine dans la région mérite d'être interrogée. *Les bases Américaines contribuent-elles réellement à stabiliser la région ou participent-elles, au contraire, à en accroître les tensions ?*

La présence militaire des États-Unis au Moyen-Orient ne date pas d'hier. Depuis plusieurs décennies, Washington dispose d'installations militaires majeures dans le Golfe. La base aérienne d'**Al-Udeid au Qatar** constitue l'une des plus importantes installations militaires américaines hors du territoire des États-Unis. À **Bahreïn** est stationnée la cinquième flotte Américaine, tandis que le **Koweït**, les **Émirats arabes unis** et l'**Arabie saoudite** accueillent également des infrastructures militaires.

L'analyste Ibrahim Fraihat, dans une analyse publiée sur Al Jazeera le 14 janvier 2020, soulignait déjà que les bases Américaines au Moyen-Orient pouvaient constituer une source durable de tensions et de risques d'escalade. Selon lui, la militarisation croissante de la région augmente mécaniquement la probabilité que des conflits indirects s'y déroulent.

Le chercheur **F. Gregory Gause III** explique que les États qui accueillent ces bases peuvent, malgré eux, se retrouver en première ligne dans les rivalités entre Washington et Téhéran. De son côté, le politologue **Vali Nasr** estime que toute confrontation directe entre les États-Unis et l'Iran aurait de fortes chances de se dérouler sur les territoires où ces installations militaires sont présentes.

Dans cette perspective, la question du coût politique et stratégique de ces bases se pose également. Les milliards de dollars consacrés à la défense de ces infrastructures pourraient, à terme, être supportés en grande partie par ces mêmes pays. Plus largement, certains analystes avancent que les interventions militaires des grandes puissances sont souvent liées à des intérêts économiques. Le journaliste **Michel Collon** soutient ainsi que les conflits menés par les grandes puissances sont fréquemment liés au contrôle des ressources naturelles.

Plusieurs chercheurs ont également souligné que les rivalités actuelles s'inscrivent dans une compétition géopolitique plus large entre grandes puissances. Vali Nasr explique notamment que la rivalité entre l'Iran et les puissances occidentales s'inscrit désormais dans une recomposition stratégique impliquant également la **Russie et la Chine**, deux acteurs qui cherchent à limiter l'influence Américaine. Moscou et Pékin entretiennent des relations économiques et stratégiques croissantes avec Téhéran, notamment dans les domaines de l'énergie, du commerce et de la coopération diplomatique.

L'historien et démographe français **Emmanuel Todd** a expliqué que les interventions des grandes puissances peuvent contribuer à fragiliser les équilibres politiques et sociaux. Dans le même esprit, le politologue **Gilbert Achcar** analyse le Moyen-Orient comme un espace marqué par des *« guerres par procuration »*.

Dans un tel contexte, certains spécialistes mettent en garde contre un risque : celui de voir des tensions géopolitiques globales se traduire sur le terrain par des confrontations impliquant principalement des États musulmans. Un tel scénario donnerait l'image d'un conflit religieux ou régional, alors qu'il serait en réalité profondément inscrit dans des rivalités géopolitiques plus larges — comme l'ont déjà illustré les déstabilisations qui ont transformé des États comme l'Irak ou la Libye.

C'est précisément ce danger que **Mirza Masroor Ahmad**, leader spirituel de plusieurs millions de musulmans, met en avant depuis plusieurs années, alertant contre les conséquences des divisions internes au sein du monde musulman.

PERSÉCUTION DES AHMADIS AU PAKISTAN

Extrait du rapport annuel 2025 — International Human Rights Desk (UK)

Les Ahmadis sont persécutés au Pakistan depuis longtemps. Historiquement, cette persécution s'est concentrée sur les aspects représentatifs de leur foi. **Le Ramadan 2025 a marqué une rupture nette** : les autorités ont pris des mesures pour fermer des mosquées, arrêter des fidèles et imposer aux religieux l'arrêt des Prières. Voici un aperçu :

3
Ahmadis tués en raison de leur foi (+1 décédé en garde à vue)

5
Survivants à des tentatives d'assassinat

8
Prisonniers d'opinion actuellement

7
Cas d'agressions physiques

5
Cas de discrimination dans l'éducation

18
Conférences anti-Ahmadis signalées

8
Blessés lors de l'attaque d'une mosquée à Rabwah

6
Mosquées attaquées par des foules

21
Mosquées profanées, vandalisées ou attaquées

13
Mosquées scellées

381
Tombes ahmadis profanées ou détruites

6
Cas de prières funéraires restreintes ou refusées

250
Plaintes déposées contre des Ahmadis en 2025

175
Plaintes pénales pour avoir accompli la Prière du vendredi

97
Ahmadis en garde à vue (Prière du vendredi)

15
Prières du vendredi perturbées par des acteurs non étatiques

21
Cas de restrictions policières (Prière du vendredi)

4
Poursuites pénales pour sacrifices rituels

18
Districts où la police a contraint à signer des avertissements

20
Districts avec restrictions sur la Prière de l'Aïd

21
Lieux où la Prière de l'Aïd a été directement empêchée

152
Empêchements de sacrifices rituels d'animaux

Source : International Human Rights Desk, 2 Sheephatch Lane, Tilford, UK, GU10 2AQ — contact@ihrdesk.org

ÉVÉNEMENTS

Journée Annuelle de Tabligh Nationale

Décembre 2025 — « Jésus (ʿÎsâ) selon la Bible et le Coran »







La Communauté Musulmane Ahmadiyya de France a organisé avec succès sa **Journée Annuelle de Tabligh** en décembre 2025, autour d'un thème majeur de dialogue interreligieux : *« Jésus selon la Bible et le Coran »*. Cette rencontre a permis un échange enrichissant et respectueux, mettant en lumière les enseignements communs issus de la Sainte Bible et du Saint Coran au sujet de Jésus Christ(as). L'événement a favorisé la compréhension mutuelle, la réflexion et le rapprochement entre les communautés.

Nous remercions chaleureusement tous les participants et invités pour leur présence et leur engagement, et prions pour que de telles initiatives continuent à renforcer le dialogue interreligieux et la paix.

Séminaire des jeunes Waqf-e-Nau

1er février 2026 — Section Waqf-e-Nau HDF



Par la grâce d'Allah, le 1er février 2026, la section **Waqf-e-Nau HDF** a organisé son premier séminaire de l'année 2025-2026, sur le thème : *« Les responsabilités des jeunes Waqfineen »*. Le programme a débuté par la récitation du Saint Coran, suivie de discours sur les responsabilités des parents de Waqf-e-Nau et des Waqfineen eux-mêmes. La participation s'élevait à **44 personnes**.

Conférence : « Le Saint Coran »

8 février 2026 — Mantes-la-Ville (Yvelines, 78)



La communauté musulmane Ahmadiyya du département des **Yvelines (78)** a organisé une conférence sur le sujet de *« Le Saint Coran »* le **8 février 2026** à Mantes-la-Ville. Le nombre de participants s'élevait à **67 personnes**, dont **44 invités Ahmadi** et **23 invités non Ahmadi**. Cette rencontre a permis de présenter les enseignements et la beauté du Saint Coran aux participants, dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Dîner de l'Iftar — Mosquée Nour de Beuvrages

Vendredi 6 mars 2026 — Hauts-de-France







L'Association Musulmane Ahmadiyya — Hauts-de-France a organisé un dîner de l'Iftar, à l'occasion du mois de Ramadan, le vendredi 6 mars, à la mosquée Nour de Beuvrages. Cet événement a rassemblé **plus de 150 personnes**, parmi lesquelles le maire de Beuvrages, plusieurs adjoints et représentants de la municipalité, des membres du Conseil citoyen, du **GIRVAL** (Groupe interreligieux de Valenciennes), des représentants de la Croix-Rouge, ainsi que des habitants et voisins.

Avant le dîner, les invités ont pu découvrir les traditions liées à la rupture du jeûne du Ramadan et assister au moment de la prière du soir. L'imam de la mosquée, **Usama Ahmad Chaudhary**, a présenté la signification du Ramadan, une période placée sous le signe de la spiritualité, du partage et de la solidarité.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse, favorisant les échanges entre habitants, responsables associatifs et représentants locaux, dans un esprit de respect mutuel et de fraternité.



> *À travers cette initiative, l'Association Musulmane Ahmadiyya réaffirme son engagement constant en faveur du vivre-ensemble et du renforcement des dialogues entre les différentes composantes de la société locale.*

« Amour pour tous, haine pour personne »

Quiz National

23 — 24 mai 2026 · Mosquée Mubarak, Saint-Prix



Le **département Talim national** a organisé un quiz les **23 et 24 mai 2026** au sein de la **Mosquée Mubarak de Saint-Prix**, afin de promouvoir la lecture des livres du Messie Promis(as) et l'écoute du sermon du Calife(aba). La compétition a réuni **13 équipes**. L'équipe des Yvelines (**Darul Barkat**) a remporté la compétition, et l'équipe de Seine-et-Marne (**Dar-us-Salam**) a pris la deuxième place.

Rencontre — Don d'un défibrillateur à Trie-Château

Mr Laurent Desmeliers, Maire de Trie-Château





L'Imam (dirigeant) de l'Association Musulmane Ahmadiyya France a offert un **défibrillateur** au Maire de Trie-Château, Mr Laurent Desmeliers, au nom de l'Association Musulmane Ahmadiyya de France, afin d'équiper un nouveau centre de santé de la ville.

Nous lui avons rappelé l'emphase qui est mise en Islam pour le **service à l'humanité et l'amour de sa patrie**. Il a été touché par ces enseignements et ce geste de la part de la communauté et il nous a remerciés.

Plantation d'arbres à Colombes

Département 78 — En collaboration avec BoomForest



La communauté Musulmane Ahmadiyya du département du **78** a participé à une plantation d'arbres à Colombes, en collaboration avec l'association **BoomForest**.

Environ **36 arbres** ont été plantés par **4 personnes** motivées et engagées.

Le message de l'Ahmadiyya a également été transmis à l'association organisatrice, dans un esprit de paix, de service et de respect de l'environnement.

« Quiconque plante un arbre verra Allah lui inscrire une récompense pour chaque fruit qu'il produira. »

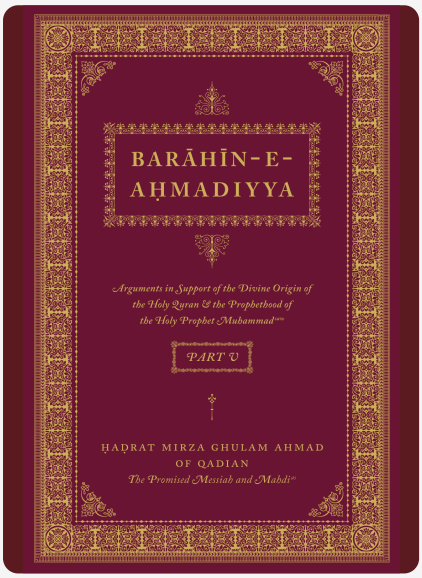
— Musnad Ahmad

ESPACE ARTICLE

Livres du Messie Promis(as)

Barahin-e-Ahmadiyya

Envoyé par : le département Talim



Le nom du livre « *Barahin-e-Ahmadiyya* » : **Brahin** veut dire *les arguments* et **Ahmadiyya** est un autre nom de l'Islam. Barahin-e-Ahmadiyya veut donc dire : « *Les arguments de l'Islam* ».

L'époque de la rédaction

L'ère de Barahin-e-Ahmadiyya coïncide avec une période de troubles profonds et de bouleversements spirituels. Le pouvoir britannique, à son apogée, étendait son ombre sur le sous-continent indien, tandis que les missionnaires chrétiens redoublaient d'efforts pour répandre leur foi.

Partout, des sociétés dédiées à l'étude de la Bible prospéraient, et des centaines d'ouvrages hostiles à l'Islam étaient publiés. L'ascension de leur influence est frappante : de **91 000 chrétiens en 1851**, leur nombre grimpa à **470 000 en 1881**, marquant ainsi la puissance avec laquelle ces idées s'implantaient dans le cœur de l'Inde.

Au même moment, les mouvements Arya Samaj et Brahmoo Samaj, au plus haut de leur essor, concentraient leurs attaques contre l'Islam. La foi musulmane semblait ainsi assiégée de toutes parts. Les Arya Samaj refusaient toute révélation après les Védas, tandis que les Brahmoo Samaj niaient jusqu'à l'existence de toute révélation, élevant l'intelligence humaine au rang de seul guide vers le salut.

Une réponse à la crise de foi

C'est dans ce climat de doute et de désarroi, alors que la foi des musulmans chancelait et que certains s'étaient tournés vers le christianisme, que le Messie Promis(as) entreprit l'écriture de Barahin-e-Ahmadiyya. Dans cet ouvrage, il érigea une forteresse inébranlable, établissant avec une clarté lumineuse que le Saint Coran est la parole Divine.

Par des arguments d'une force irréfutable, il démontra également la sincérité du Saint Prophète Muhammad(saw). Il lança alors un défi solennel à tous les adversaires de l'Islam : produire un tiers, un quart ou même un cinquième de ses arguments, et recevoir en récompense une somme de **dix mille roupies**.

Le rêve du Messie Promis(as)

Le Messie Promis(as) dans la troisième partie de Barahin-e-Ahmadiyya, relate un rêve qu'il a fait dans sa jeunesse :

> *« J'ai vu en rêve Hadhrat Khatamul-Anbiya (le Sceau des Prophètes(saw)), en 1864 ou 1865. Je tenais à la main un livre religieux pour lequel je pensais qu'il était écrit par moi. Le Saint Prophète(saw) m'a demandé : "Comment as-tu nommé ce livre ?" J'ai répondu : "Qutbi." […] Au moment où ses mains bénies l'ont touché, il s'est transformé en un fruit attrayant et délicieux ressemblant à une goyave, mais aussi gros qu'une pastèque. Lorsque le Saint Prophète(saw) commença à le couper en morceaux pour le distribuer, il en sortit une telle quantité de miel que sa main et son avant-bras bénis en ruisselèrent. »*

Un livre au destin singulier

Ce livre, tel un phare dans la tempête, encouragea les musulmans à affermir leur détermination. Le Cheikh Maulvi Muhammad Hussain Batalvi, considéré comme le chef du mouvement Ahl-e-Hadith, en fit un résumé avant d'exprimer son avis :

> *« À notre humble connaissance, aucun ouvrage de nature comparable n'a vu le jour, jusqu'à présent, au sein de la communauté Musulmane, tenant compte des réalités troublées de notre époque. L'auteur de ce livre se distingue par un attachement sincère et indéfectible à la cause de l'Islam. Il y consacre ses biens, son être, sa parole, ainsi que chacun de ses actes et déclarations, avec une sincérité qu'il est rare de trouver parmi les musulmans. »*
>
> — Ishatu-Suna vol. 7, n°6, p. 169-170

Ainsi, ce livre s'est révélé unique, répondant pleinement aux exigences de l'époque. Ses adversaires, incapables de le réfuter, furent vaincus, accordant une victoire éclatante à l'Islam.

Être exigeant envers soi-même pour progresser

Rédaction : Aksil M

Dans le monde dans lequel nous vivons, chacun sait que la réussite ne s'obtient pas sans effort ni discipline. Dans le domaine du travail, des études ou du sport, l'homme doit apprendre à se fixer des objectifs, à établir un emploi du temps et à respecter des règles strictes s'il souhaite progresser et exceller. **Plus les buts qu'il poursuit sont élevés, plus il doit faire preuve d'exigence envers lui-même.**

Cette exigence que l'homme s'impose dans le monde matériel pour progresser lui paraît d'abord pénible et douloureuse, mais à mesure qu'il persévère, elle devient pour lui une seconde nature ; ce qui hier était une épreuve devient aujourd'hui une source de force et d'épanouissement.

De la même manière, dans le domaine spirituel, aucune élévation n'est possible sans discipline intérieure. Si la loi divine comporte tant de règles et de prescriptions, c'est parce que la voie menant à Dieu exige un travail sur soi et une forte discipline.

Dieu, qui est Sage et Patient, souhaite développer des qualités similaires chez l'homme, un reflet de Ses Attributs, mais qu'il doit mériter et gagner à la sueur de son front. Si la beauté de Dieu apparaissait sous une forme visible en ce monde, tous les cœurs se prosterneraient devant Lui, en toute humilité.

Cependant, Il a décidé de rester caché de nos yeux physiques, car Il souhaite révéler Sa beauté seulement à ceux qui Le cherchent avec sincérité et qui font des efforts dans Sa voie.

وَالَّذِينَ جَاهَدُوا فِينَا لَنَهْدِيَنَّهُمْ سُبُلَنَا

« Et quant à ceux qui font des efforts pour Notre cause — Nous les dirigerons assurément sur Nos voies. Et, en vérité, Allāh est avec ceux qui font le bien. »

— Saint Coran, chapitre 29, verset 70

Il est également important de noter que ce noble objectif, c'est-à-dire atteindre la proximité de Dieu, est **impossible sans que l'homme se purifie**. Car pour rencontrer son Seigneur, l'homme doit apprendre à maîtriser son ego, s'efforcer de faire le bien et à s'éloigner du mal, à marcher avec constance sur le sentier de la droiture. Le Pur et l'impur ne peuvent coexister.

Ainsi, le croyant, dans cette quête spirituelle, doit s'efforcer d'adopter un bon comportement et de combattre ses mauvaises incitations, une lutte constante jusqu'à arriver à un stade de maîtrise de soi et la tranquillité

d'esprit.

> *Hazrat Mirza Ghulam Ahmad(as), le fondateur de la communauté Musulmane Ahmadiyya, développe ce sujet de self-discipline du croyant dans son progrès spirituel :*
>
> *« La qualité de s'opposer à son ego, en d'autres mots appelée **Zalumiyyat**, est véritablement le trait le plus louable de la nature humaine, un trait dont même les anges ne sont pas dotés. »*

وَحَمَلَهَا الْإِنْسَانُ إِنَّهُ كَانَ ظَلُومًا جَهُولًا

« Et l'homme a pris sur lui (la responsabilité de la loi divine). En vérité, il a été extrêmement cruel envers lui-même sans faire attention aux conséquences. »

— Chapitre Al-Ahzab 33:73

Cette qualité de *Zalumiyyat* (l'exigence) et *Jahuliyyat* (négligence), inhérente à l'être humain, est la raison pour laquelle il s'est porté volontaire pour assumer la charge d'une mission qui ne peut être assumée que par ceux qui sont capables de maîtriser leur nature inférieure.

En résumé, cette exigence envers soi-même est un don fait à l'homme pour atteindre les plus hauts niveaux d'excellence et constitue un moyen privilégié d'accéder à la proximité de Dieu — qui, due aux intenses efforts spirituels qu'elle implique, se manifeste d'abord sous la forme d'un feu de l'enfer, mais conduit finalement aux bienfaits du Paradis.

— Hazrat Mirza Ghulam Ahmad(as), A'ina-e-Kamalat-e-Islam, p. 132-133

Le Messie Promis(as) dit :

« Il est essentiel pour une personne d'être juste envers elle-même et de traiter les autres avec justice. »

(Nom du livre : Al-Malfuzat, volume 2, page 114)

Destin, liberté et responsabilité en Islam

Écrit par : Danyal Arif

La question revient sans cesse chez les croyants, parfois avec angoisse, parfois avec résignation : *« Si Dieu sait déjà tout, à quoi bon agir ou faire des choix ? »* Derrière cette interrogation se cache souvent un malaise plus profond : la peur que nos choix soient illusoires, que nos efforts soient vains, et que la responsabilité morale ne soit qu'une façade.

En réalité, **l'Islam ne propose ni un fatalisme écrasant, ni une liberté arrogante**. Il propose une tension exigeante et nécessaire entre les deux, et cette dernière, fonde précisément la dignité morale de l'être humain.

Une confusion fondamentale : savoir n'est pas contraindre

La première erreur consiste à confondre science divine et contrainte. **Le fait que Dieu sache ce que nous allons faire ne signifie pas qu'Il nous force à le faire.** La connaissance n'est pas la cause de l'acte. En Islam, Dieu n'est pas un observateur qui attend que les événements se produisent : Il est hors du temps. Passé, présent et futur ne sont pas successifs pour Lui.

Ainsi, ce que l'homme choisit librement est connu de Dieu précisément parce que l'homme le choisit. La science divine accompagne l'acte, elle ne l'annule pas. Inverser cette relation revient à transformer la science de Dieu en mécanisme de contrainte — ceci étant en définitive une projection humaine, non un principe Islamique.

Le Saint Coran ne cesse d'affirmer la responsabilité humaine

> « Quiconque aura accompli l'équivalent d'un atome en bien le verra et quiconque aura commis l'équivalent d'un atome en mal le verra. »
>
> **— Chapitre 99 : versets 8-9**

Un tel jugement serait absurde si l'homme n'était pas réellement auteur de ses actes.

> « Dieu ne change pas la condition d'un peuple avant qu'ils n'aient changé ce qui est dans leur cœur. »
>
> **— Chapitre 13 : verset 12**

Le changement moral, social et historique est explicitement lié à l'action humaine. Le destin *(qadar)* n'annule pas l'effort ; il l'encadre.

Le destin n'est jamais connu à l'avance

Un point décisif est souvent oublié : **le destin ne nous est pas révélé avant l'action.** Pour l'homme, le futur est ouvert. Il ne sait pas s'il réussira ou échouera, s'il sera sauvé ou perdu. Ce qu'il sait, en revanche, c'est qu'il sera jugé sur ses intentions et ses actes.

C'est pourquoi le Prophète de l'Islam(saw), interrogé sur le destin, répondit sans ambiguïté :

> « Agissez, car chacun sera facilité vers ce pour quoi il a été créé. »
>
> **— Jami' At-Tirmidhi, #2136**

L'action n'est donc pas opposée au destin : elle en fait partie. Aussi, le Saint Coran rejette clairement l'argument de ceux qui justifient leurs fautes par le décret divin :

> « Si Allah l'avait voulu, nous n'aurions pas été polythéistes… »
>
> **— Chapitre 6 : verset 148**

Cette posture n'est pas présentée comme une théologie profonde, mais comme une **fuite morale**. En Islam : invoquer le destin *avant* l'acte pour justifier l'inaction est une faute. Invoquer le destin *après* l'acte pour accepter ce qui échappe à notre contrôle est une sagesse.

Le rôle spirituel du qadar

Le qadar n'a pas pour fonction d'endormir la conscience, mais de la protéger de deux maladies opposées :

- **l'arrogance** lorsque tout réussit (« c'est uniquement grâce à moi »),
- **le désespoir** lorsque tout échoue (« tout est perdu, je n'y peux rien »).

> *Le croyant agit pleinement, mais ne s'idolâtre pas. Il accepte l'épreuve sans se résigner. L'équilibre Islamique est limpide :* ***agir comme si tout dépendait de nous, accepter le résultat comme s'il dépendait de Dieu****.*

Conclusion

La question *« à quoi bon agir si Dieu sait déjà ? »* repose sur une fausse alternative. Dieu n'est pas en concurrence avec la liberté humaine. Sa science n'écrase pas la responsabilité ; elle lui donne un sens ultime. Sans Dieu, l'action humaine flotte dans l'absurde. Avec Dieu, l'action est jugée, pesée, et inscrite dans une justice qui dépasse cette vie. Le qadar n'est donc pas une excuse pour l'inaction. Il est ce qui rend l'action grave, digne et morale.

La médisance, *le dessert de Satan... !!*

Envoyé par : Aksil M



Après une journée de travail exténuant, on ne rêve que d'une chose : se détendre et s'abandonner au repos, de préférence lové dans les coussins d'un canapé, devant la télévision allumée. Pourtant, malgré cette perspective agréable, un malaise persiste. Lentement, presque instinctivement, on se sent attiré par le réfrigérateur, où, au milieu de la fraîcheur intérieure, se trouve une vision tentatrice : *un cheesecake crème brûlée*, sa surface crémeuse brillant sous la douce lumière du réfrigérateur. Il semble se recroqueviller, conscient de sa disparition imminente entre vos mains.

Les glandes salivaires s'activent, et une vague d'anticipation inonde les sens. Alors que la première bouchée fond sur la langue, une vague de réconfort nous submerge, nous enveloppant dans un cocon familier de chaleur et de contentement. Pourtant, au cœur de cette extase culinaire, la retenue n'est qu'une pensée fugace. Avant même qu'on ne s'en rende compte, le dessert entier disparaît, consommé dans un tourbillon de gourmandise.

Dans son sillage, un léger pincement de culpabilité se mêle aux derniers échos de satisfaction. **Croyez-le ou non, le scénario décrit ci-dessus ressemble étrangement à une autre forme d'indulgence, plus insidieuse : le dessert de Satan, l'acte de médire ou de colporter des ragots.**

Imaginons une scène familière : des amis ou des membres de la famille mentionnent avec désinvolture quelque chose au sujet d'une personne absente. Les oreilles se dressent, et une curiosité insatiable pousse à approfondir les détails de la vie d'autrui. Malgré la conscience profonde que c'est moralement répréhensible, l'attrait du commérage est irrésistiblement doux.

On pourrait croire ne s'engager que de temps en temps dans ces discussions, mais selon des études, **une personne passe en moyenne 52 minutes par jour à bavarder**.

Les écritures religieuses

Certains vices peuvent paraître insignifiants en surface mais peuvent avoir des effets durables et étendus sur la société. La médisance est l'un de ces vices. Semblable à un virus contagieux, elle commence par un individu, se propage à un groupe et finit par affecter toute une communauté.

> ***Ancien Testament :*** *« Celui qui répand la calomnie révèle les secrets ; Ne te mêle pas avec celui qui ouvre ses lèvres. » — Proverbes 20:19*
>
> ***Nouveau Testament :*** *« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. » — Matthieu 18:15*

Le Saint Coran, fait écho à ces sentiments tout en dénonçant fermement la médisance :

> « Et ne vous espionnez pas, et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) vous l'abhorreriez ! Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux. »
>
> **— Saint Coran, Chapitre 49, verset 13**

Définition de la médisance

Le Saint Prophète Mohammed(saw) a défini la médisance en déclarant : *« …médire signifie que vous parlez de votre frère d'une manière qu'il n'aime pas. »* Lorsque ses compagnons lui ont demandé si le défaut mentionné était effectivement présent chez la personne dont on parlait, le Saint Prophète(saw) a répondu qu'il s'agissait alors de **calomnie**. (Sahih Muslim)

Conséquences

Au cours de la nuit du Miraj, le Saint Prophète Mohammed(saw) a raconté : *« J'ai croisé des gens qui avaient des ongles de cuivre et se grattaient le visage et la poitrine. J'ai dit : "Qui sont ces gens, Gabriel ?" Il a répondu : "Ce sont ceux qui se livraient à la médisance et qui ont sali l'honneur des gens." »* (Abou Daoud)

Il est rapporté qu'une fois, le Saint Prophète(saw) est passé devant deux tombes fraîches, mentionnant que l'un des défunts était puni parce qu'il avait l'habitude de se promener en répandant des commérages malveillants. (Sahih Boukhari)

Commentant à nouveau l'état de ceux qui se livrent à la médisance, le Saint Prophète(saw) a déclaré :

> *« Le Jour du Jugement, chaque personne recevra son registre d'actes. Ils le liront et diront : "Ô mon Seigneur, j'ai accompli telles et telles bonnes actions dans le monde, mais elles ne sont pas ici." Allah répondra : "C'est parce que tes bonnes actions ont été effacées à cause de ta médisance envers les autres." »*
>
> — At-Targhibe wat-Tarhibe

La gravité de ce péché devient apparente lorsqu'on réfléchit à cette narration. **Comme il doit être malheureux pour une personne qui s'efforce d'obtenir une récompense spirituelle tout au long de sa vie, de voir tout cela se dissiper à cause de paroles malveillantes à l'égard d'autrui.**

Écouter les commérages

On pourrait penser : *« Heureusement, je ne médis pas moi-même explicitement, mais j'écoute occasionnellement les autres le faire, ce qui n'est pas si grave, n'est-ce pas ? »* **Faux.** La médisance elle-même n'est pas seulement mauvaise, mais **écouter la médisance est également mauvais**, car ceux qui écoutent la provoquent.

Se plaindre conduit à la médisance

Les enseignements de l'Islam mettent l'accent sur le fait d'éviter même la moindre proximité avec le péché. Une fois, quelqu'un avait fait référence à la taille d'une autre femme, en utilisant un geste de la main pour indiquer sa petite taille. Le Saint Prophète(saw) a considéré même cela comme de la médisance, admonestant : *« Tu as dit une parole qui, si elle était mélangée à l'eau de la mer, la polluerait. »* (Tirmizi)

La médisance rompt le jeûne

Alors que nous traversons le mois sacré du Ramadan, il convient de souligner que se livrer à la médisance **rend le jeûne d'une personne invalide**, car cela s'oppose directement à l'esprit du Ramadan.

La solution

Les répercussions de s'engager dans cet acte spirituellement mortel sont indéniables. Voici quelques conseils pour s'en prémunir :

1. **Détourner sa curiosité.** *« Les grands esprits discutent d'idées, les esprits moyens discutent d'événements, les petits esprits discutent des gens. »* Ce proverbe est porteur d'une sagesse profonde : nous devrions nous abstenir d'être trop curieux de la vie des autres.
2. **Inversion du miroir.** Imaginez que ce que vous êtes sur le point de dire sur quelqu'un d'autre, soit dit sur vous-même. L'apprécieriez-vous ?
3. **Suspendre son jugement.** Il est crucial de ne pas se précipiter pour juger, surtout dans une société dominée par la culture de l'annulation. Nous devrions nous abstenir de jouer le rôle de juge du caractère d'autrui, car *seul Dieu connaît véritablement l'état du cœur d'une personne*. Au lieu de critiquer quelqu'un, il est préférable de **prier sincèrement pour lui**.

> *Concluons par les paroles du Saint Prophète Mohamed(saw) et prions sincèrement pour que Dieu Tout-Puissant nous sauve de cette maladie spirituellement destructrice :*
>
> ***« Le serviteur qui dissimule les défauts des autres dans ce monde, Allah dissimulera ses défauts le Jour de la Résurrection. »***
>
> — Sahih Muslim

Les grands personnages musulmans de l'histoire

Ibn Sina

Rédaction : Rafique Ahmad Haider Randava



Une statue d'Ibn Sina à Hamadan

Ibn Sina était un philosophe et médecin musulman né à la fin du 10e siècle à Afshana (actuel Ouzbékistan) et mort au milieu du 11e siècle à Hamadan (Iran).

Son nom complet est *Abou Ali Hussain Bin Abdullah*. Ses disciples l'appelaient *cheikh el-raïs*, c'est-à-dire **« prince des savants »**. En Occident il est connu sous le nom d'**Avicenne**. Il vécut à l'époque de l'empire Abbassides.

Ibn Sina étudia le Saint Coran, l'arithmétique, la philosophie et la médecine. Il était brillant, curieux et doté d'une mémoire exceptionnelle. **Un roi de Saman souffrait d'une maladie grave et Ibn Sina, à peine âgé de 17 ans, le soigna.** Après la guérison, le roi le récompensa et lui donna accès à la bibliothèque royale.

En plus de son activité d'enseignant, il publia des livres majeurs. L'un de ses ouvrages, le ***Kitab-al-Shifa*** *(Livre de la Guérison), était une œuvre monumentale composée de* ***18 volumes*** *; un autre de ses livres célèbres est le* ***Kitab Al Qanûn fi Al-Tibb*** *(Le Canon de la Médecine). Son livre « Al Qanûn » a été enseigné en Orient comme en Europe jusqu'au 15e siècle. Sous Louis XIV, le chirurgien Antoine Lambert le cite comme l'un des plus grands médecins de l'Histoire et le surnomme « le prince des Arabes ».*

En **1952**, un mausolée monumental a été inauguré sur sa tombe à Hamadan. Ibn Sina est revendiqué par de nombreux pays : Turkistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Azerbaïdjan, Afghanistan, Iran, Turquie ainsi que de nombreux pays arabes lui vouent une vénération particulière.

Les bienfaits du sport sur le corps humain

Envoyé par : Faizan Zafar

Le sport n'est pas qu'une simple dépense calorique ; c'est une thérapie globale. L'activité physique nous aide à protéger notre capital biologique.

Un impact systémique sur le corps

- **Système immunitaire** — Le sport modéré augmente la circulation des globules blancs.
- **Neuroplasticité** — L'exercice stimule la protéine *BDNF* qui favorise la croissance de nouveaux neurones.
- **Renforcement musculaire**, meilleure capacité respiratoire et bonne humeur.

> ***150 à 300 min** d'activité par semaine = mortalité précoce réduite de **–31 %***

Quel sport choisir ?

Cyclisme
Endurance, protège les articulations (vs course à pied : 3× le poids du corps sur les genoux).

Sports de raquette
Badminton, tennis, squash : –47 % risque cardiovasculaire.

Musculation
Cruciale après 40 ans contre la sarcopénie. 2 séances/sem suffisent.

Marche
90 % des muscles, +40 % de calories brûlées vs piétiner.

Natation
Fait bouger tous les muscles du corps et rend les poumons plus forts.

Conseils spécifiques pour réussir

1. **Hydratation** — Buvez 500 ml/h d'effort. Une déshydratation de 2 % réduit les performances de 20 %.
2. **Sommeil** — Dormez au moins 7h30 pour permettre la réparation des fibres musculaires.
3. **Régularité** — Mieux vaut 20 min/jour que 3h une seule fois par semaine.

Bon courage !

Quiz

Connais-tu vraiment le Saint Coran ?

Q1 — Quel est le plus grand et le plus petit chapitre du Saint Coran ?

Le plus grand : **Al Baqarra**. Le plus petit : **Al Kawthar**.

Q2 — Quel chapitre ne débute pas avec « Bismil'Allah » ?

At-Tawbah, car cette sourate est la continuation directe de la précédente, Al-Anfal.

Q3 — Quel chapitre comporte « Bismil'Allah » deux fois ?

An-Naml.

Q4 — Combien de mots dans le Saint Coran ? Et combien de « Ruku » ?

86 430 mots et **558 Ruku**.

Q5 — Combien de fois le nom du Saint Prophète(saw) est-il mentionné ?

4 fois : Al Imran 145, Al Ahzab 41, Muhammad 3, Al Fath 30.

Q6 — Quels chapitres portent le nom d'un prophète ?

Yunus, Yusuf, Hud, Ibrahim, Muhammad, Nuh.

Q7 — Le nom d'un compagnon est mentionné. Lequel ?

Hazrat Zaid Bin Haritha(ra) dans Al Ahzab : 38.

Q8 — Que signifie « Lailatul Qadr » ?

La nuit bénie où la révélation du Saint Coran a commencé. Allah a dit qu'elle est meilleure que mille mois.

Q9 — Quelle était la durée de la révélation ?

Environ **23 ans**.

La justice du roi « Nosherwan »

Par : Rafique Ahmad Haider Randava



Le roi Iranien « Khusrau premier » est célèbre dans l'histoire. Il vécut au 6e siècle de notre époque. Il régnait sur un grand empire et sa manière de gouverner était exemplaire. Il était juste et c'est grâce à cette qualité qu'il est souvent connu par le titre *« Sultan Adil »* — le roi de la justice.

Il vainquit le roi de Rome de l'époque et il agrandit son empire. Le peuple de cette nouvelle région était chrétien. Malgré les différences de religion, il ne prit pas de mesures discriminatoires envers ses nouveaux sujets.

Une narration raconte qu'une fois il partit chasser dans une forêt avec quelques fonctionnaires de l'État. Après la chasse, ils voulurent cuisiner la viande mais s'aperçurent qu'ils avaient oublié d'apporter du sel. Le roi demanda à certains de ses serviteurs d'aller au village voisin pour en acheter. **Il précisa qu'il fallait absolument en payer le prix.** Les serviteurs dirent qu'ils n'avaient besoin que d'un peu de sel, que cette quantité était insignifiante et que les villageois leur en offriraient avec plaisir.

> *Le roi répondit : « L'injustice commence avec peu de choses et, petit à petit, elle devient énorme. »*

Il fallait donc impérativement payer le prix du sel, même si la quantité était insignifiante. Cette consigne fut une bonne leçon pour ses fonctionnaires.

L'histoire de l'humanité est très ancienne. On commence souvent à oublier les gens du passé, même les rois les plus puissants de leur époque. Cependant, les gens qui ont servi l'humanité sont inoubliables et respectés pour toujours. Le roi iranien « Nosherwan » fait partie de ces nobles personnages.

ASSOCIATION
MUSULMANE AHMADIYYA
France

ahmadiyya.fr

« La Paix et La Justice »

La paix et la justice sont étroitement liées. La justice joue un rôle primordial pour rétablir la paix sociale et nationale. Chaque individu a des responsabilités envers autrui : les citoyens ont des obligations envers l'État, et l'État a des devoirs pour le bien-être de ses citoyens. À l'inverse, l'injustice mène inévitablement la société vers le désordre.

Pas de justice, pas de paix.

Cette notion est tout aussi valable au niveau international. La majorité des conflits mondiaux sont les conséquences directes de l'injustice. La solution réside dans l'application de droits égaux pour tous, sans aucune distinction. Cette lutte commence par soi-même, s'étend à la société et au niveau national, pour enfin atteindre l'échelle mondiale.

Nous avons tenté d'éclairer ce sujet dans cet ouvrage. Plus nous en serons conscients, plus la société deviendra harmonieuse et le monde meilleur.

Que la paix soit sur vous.

Bonne lecture.